



ORGANISER LA PRISE DE DECISIONS DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS EN ASSEMBLEE GENERALE

(mise à jour du programme : 27/10/2022, version n° : 1)

Vous gérez des lots de copropriété, alors vous devez maîtriser les mécanismes de prise de décisions en assemblée générale.

Durée: 7.00 heures / 1.00 jour(s)

Profils des apprenants

- Gestionnaire de copropriété
- sans condition d'expérience

Prérequis

- aucun

Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap qui étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation :
e.lambert@ptc-formation-conseil.fr

Modalité d'admission :

Sur inscription contactez-nous : contact@ptc-formation-conseil.fr

Effectif minimum : 5

Effectif maximum : 14

Type d'action de formation :

Action de formation

Formation répondant aux critères des formations obligatoires des agents immobiliers (**décret n° 2016-173 du 18 février 2016**)

(Domaine de formation : 300 Spécialités plurivalentes des services)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les outils facilitant la prise de décisions
- Maîtriser la préparation à la prise de décisions de travaux exceptionnels.
- Savoir présenter les travaux dans le cadre légal.

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



PRATIQUE . THÉORIE . COMPÉTENCE
FORMATION & CONSULTING

Contenu de la formation

- matin : Les « outils » facilitant la prise de décision
 - Connaître les dispositions en matière de fonds de travaux
 - Comprendre l'utilité du plan pluriannuel de travaux.
 - Savoir expliquer le diagnostic technique global.
 - Savoir associer le conseil syndical à la préparation de ce type de décisions.
- Les réponses légales à la prise décisions
 - Appliquer les « passerelles » des articles 25-1 et 26-1 de la loi du 10 juillet 1965
 - Mettre en place un ou plusieurs échéanciers de financement.
 - Connaître la notion de travaux « somptuaires » et ses particularités.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur : Sébastien DEBEAULIEU ou Hélène VANDERWEGEN ou Xavier LAMBERT
Hélène VANDERWEGEN et Emmanuelle BOUSSARIE pour la gestion administrative et financière

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Formation synchrone en présentiel
- Approche théorique et pratique par une méthode de transmission combinée :
 - Affirmative (basée sur l'exposé pour apports théoriques)
 - Interrogative (participation guidée par le formateur)
 - Démonstrative (exercices pratiques)
- Mise à disposition sur extranet du participant des documents supports à la suite de la formation.
- Un accompagnement est proposé durant le mois qui suit la formation : Email pour les questions diverses

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Cas pratique
- Quiz d'évaluation fin de formation
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation

Prix :

Pour les salariés:

- sur la base d'une formation en présentiel inter-entreprises : 245.00 € par participant
- sur la base d'une formation en présentiel en intra entreprise (concernant uniquement vos collaborateurs) : prix sur devis (possibilité de formations sur mesure).

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO. Consultez notre site internet pour plus de détail : www.ptc-formation-conseil.fr

Pour les indépendants :

sur la base d'une formation en présentiel inter entreprise : 245.00 €

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre FIFPL ou AGEFICE suivant votre statut d'indépendant. Consultez notre site internet pour plus de détail : www.ptc-formation-conseil.fr

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.